

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 5 avril 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire suppléant, Simon Lauzière préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	maire par intérim	
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

078-04-2022

L'ordre du jour, préparé secrétaire/trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

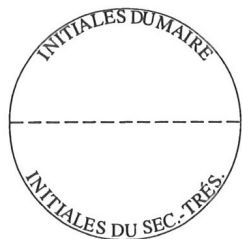
Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire, appuyée par le conseiller M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'**adopter** l'ordre du jour tel que soumis.

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

079-04-2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 7 mars 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François De Plaen et appuyée par M. Eric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit **reporter** pour adoption le 9 mai prochain.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

080-04-2022

4.1 Abrogation de l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, qui encadrait les procédures référendaires et de consultation publique

Abrogation des mesures de l'arrêté ministériel 2021-082 du 17 novembre 2021 qui encadraient la tenue d'élections partielles

Ainsi, toutes nouvelles procédures débutées à partir du 18 mars 2022 doit désormais s'effectuer selon le cadre légal habituel

Rappel : Élection partielle au poste de maire le 1er mai 2022

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

081-04-2022

5.1 NOMINATION ET CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE POSTE CADRE DE « DIRECTEUR GÉNÉRAL »

Communication est donnée par le comité des ressources humaines, relatif à un contrat de travail à intervenir entre la municipalité de Saint-Félix de Kingsey et M. Alexandre Côté au poste cadre de « Directeur général greffier-trésorier » de la municipalité de Saint-Félix de Kingsey, et ce, à compter du 21 mars 2022.

Sur proposition du conseiller Douglas Beard, appuyée par le conseiller Eric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'**approuver** le rapport de du comité des ressources humaines, et de procéder à l'embauche de M. Alexandre Côté au poste cadre de « Directeur général Secrétaire-Trésorier » à la municipalité de Saint-Félix de Kingsey, et ce, à compter du 21 mars 2022, le tout suivant les termes et les conditions d'un contrat de travail à intervenir entre les parties.

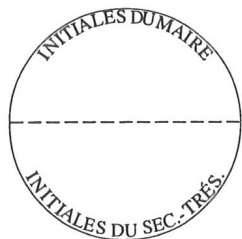
De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire où le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint Félix de Kingsey, ledit contrat de travail.

082-04-2022

5.2 AUTORISATION POUR TOUTES LES TRANSACTIONS AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Il est proposé par le conseiller Jean-François De Plaen et appuyée par le conseiller Mario Lemire

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier M. Alexandre Côté soit autorisé pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à faire toutes les transactions dans le cadre de sa fonction auprès, notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, des ministères dont Revenu Canada, Revenu Québec, Affaires municipales, procureur de la Municipalité, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité alarme,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

directeur des élections et organismes locaux, et ce, à compter du 21 mars 2022.

Il est également résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au Directeur Général et le trésorier d'avoir accès à ClicSécur au nom de la municipalité et de retirer le nom de l'ancienne Direction générale.

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

083-04-2022

5.3 AUTORISATION POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES À LA CAISSE DESJARDINS ET RETRAIT DU NOM DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM.

Sur proposition de M. Eric Provencher

Appuyé par M. Jean-François De Plaen

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

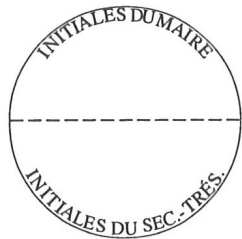
De nommer le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Alexandre Côté représentants de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Administrer tout compte Accès-D de la Municipalité.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal exercera les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

-Que tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature du maire, ou en son absence du maire suppléant et du directeur général et greffier-trésorier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

-Que cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

-Que toute entente préalablement intervenue en lien avec cette résolution soit nulle et non avenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

084-04-2022

5.4 NOMMER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR LE DOSSIER # 1260602

Il est proposé par M. Douglas Beard et appuyé par M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner le conseiller M. Simon Lauzière représentant du conseil municipal dans le dossier # **1260602** jusqu'à la fin des procédures.

Adoptée

085-04-2022

5.5 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **591-3**
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO *591-2* RELATIF AU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX DE
KINGSEY

Dépôt du projet de Règlement numéro **591-3** remplaçant le Règlement numéro *591-2* relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est déposé.

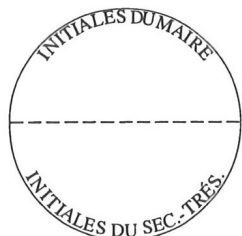
Le projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance. Il est proposé par le conseiller Jean-François De Plaen et appuyé par le conseiller Mario Lemire, résolu à l'unanimité des conseillers d'**approuver** le projet de Règlement numéro **591-3** tel que soumis.

-Copie de ce projet de règlement sera disponible au bureau de la direction générale. Adoption du règlement le 9 mai 2022 avec un avis public avant l'adoption prévu par la loi.

-Avis de motion a été donné le 7^e jour de février 2022

086-04-2022

5.6 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES
REVENUS DE MARS 2022



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité
de Saint-Félix-de-Kingsey**

No de résolution
ou annotation

<u>Revenus</u>	
Société de financement des Infrastructures	662 034,07 \$
Tarifcation matières résiduelles	(354,95) \$
Revenus divers	516,25 \$
Vente bac à ordures	431,00 \$
Location de salle	600,00 \$
Licences et permis	810,00 \$
Droit sur mutation immobilières	1 524,00 \$
Dérogation mineure et changement urbanisme	430,00 \$
Droit carrières/sablières	61 047,50 \$
Intérêts arriérage de taxes	2 836,26 \$
	729 874,13 \$
<u>Dépenses</u>	
Rémunération régulière	41 735,75 \$
Rémunération incendie	9 712,36 \$
Factures payées (incompressibles)	10 412,81 \$
Factures à payer	157 671,22 \$
	219 532,14 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les revenus et dépenses du mois de mars 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par Jean-François De Plaen conseiller

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2022, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit **accepté** tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

6 SÉCURITÉ INCENDIE

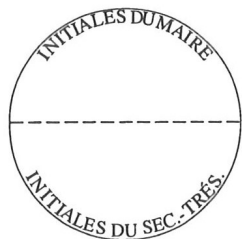
087-04-2022

6.1 ACQUISITION D'UNE EMBARCATION NAUTIQUE DE SAUVETAGE POUR LE SERVICE INCENDIE

Communication est donnée par M. Pierre Blanchette, directeur du Service incendie, relativement à la seule soumission reçue en vue de l'acquisition d'une embarcation nautique, se résumant comme suit :

CSE Incendie et Sécurité Inc. 16 607,62 \$ taxes incl. (Saint-Laurent)

La seule soumission reçue étant conforme, le directeur recommande que l'acquisition soit faite chez CSE Incendie et Sécurité Inc. au prix soumis. Il est proposé par Jean-François De Plaen et appuyé par Mario Lemire d'approuver le rapport de M. Blanchette, d'**accepter** la soumission de CSE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Incendie et Sécurité Inc., au prix de 16 607,62 \$ taxes incluses, concernant l'acquisition d'une embarcation nautique pour le Service des incendies, ladite dépense étant prévue au budget 2022.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur service incendie à signer le contrat à intervenir à cet effet.

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

088-04-2022

6.2 SERVICE DE CADETS POLICIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2022

ATTENDU QUE La Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

ATTENDU QUE Les Municipalités souhaitent obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

ATTENDU QUE Les 7 Municipalités conviennent d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme en part égale équivalant à 50% du montant total et que la S.Q. en assume 50% ;

ATTENDU QUE Les personnes embauchées dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

ATTENDU QUE Les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de nature policière;

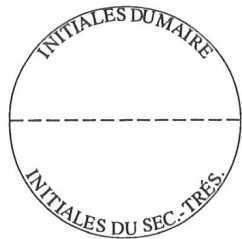
ATTENDU QUE La Sûreté s'engage à fournir aux Municipalités les services de 2 cadets pendant la période visée à l'article 11.1, et ce, conformément aux prescriptions de l'article 4 de la présente entente;

ATTENDU QUE la municipalité peut mettre fin à l'entente selon les modalités prévues à l'entente

PROPOSÉ par M. Éric Provencher
APPUYÉ par M. Mario Lemire,
il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE, pour les services des cadets pendant la durée de l'entente, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à verser à la Sûreté un montant total de 1 428,57\$ correspondant à la somme des montants prévus à l'article 6.1 et à l'article 6.2, le cas échéant.

QUE la municipalité nomme, Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier pour signer l'entente.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

089-04-2022

6.3 OFFRE DE SERVICE POUR LA FORMATION D'UN POMPIER

Communication est donnée par Pierre Blanchette, directeur du service incendie, relativement à une offre de formation reçu de LE SAE (pour l'école nationale des pompiers) d'une durée de 90 hres pour la formation d'un pompier.

Se résumant comme suit :

SAE

Centre de service des chênes 2 625.00\$ non taxable

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée par M. Eric Provencher et résolu de l'unanimité des conseillers de permettre la formation au prix soumis de 2 625.00 \$ et d'autoriser Madame Marie André **Auger** à signer l'entente pour la municipalité.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

090-04-2022

7.1 CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CLIMATISATION

Communication est donnée par Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une offre de service reçue, de gré à gré, pour l'entretien du système de climatisation
se résumant comme suit :

- CLIMCO service 735 \$ (Kingsey Falls)(taxes non incluses)

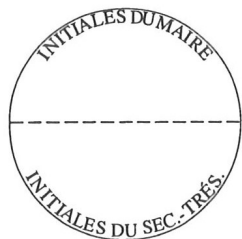
Sur proposition de M. Jean-François De Plaen et appuyée par M. Eric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**approuver** le rapport du directeur des travaux public, de retenir les services professionnels de l'entreprise CLIMCO concernant l'entretien du système de climatisation au prix soumis de 735.00 \$, taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, le contrat à intervenir à cet effet.

091-04-2022

7.2 SOUMISSIONS REÇUES POUR UN OFFRE DE SERVICE POUR L'OBTENTION DES PLANS DEVIS CONCERNANT L'AJOUT D'UNE CONDUITE SANITAIRE DE LA RUE LEBEL VERS LA RUE DE L'ÉGLISE

Communication est donnée par M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement aux soumissions reçues en vue de l'exécution des plans et devis à partie du lot 5 740 437 de la rue lebel vers le regard de la rue de l'église pour une distance approximative de 50 mètres linéaires, se résumant comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Avizo expert conseil	28 506.48 \$
Équipe Laurence	15 500 \$

La plus basse soumission étant conforme, le directeur des travaux publics recommande que le contrat soit accordé à Équipe Laurence au montant de 15 500.00 taxes non incluses.

Sur proposition du conseiller Douglas Beard et appuyée par le conseiller Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Yves Letellier d'accepter la soumission de **l'Équipe Laurence** au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer le contrat à intervenir à cet effet.

092-04-2022

7.3 OFFRE DE SERVICE REÇUE LE BALAYAGE DES RUE DE LA MUNICIPALITÉ

Communication est donnée de M. Yves Letellier Directeur des travaux publics, relativement à une offre reçue pour le nettoyage des rues de la municipalité pour environ 6.3 km.

se résumant comme suit :

Arseno Balayage 9306-5019 Québec Inc.	2 950,00 \$ avant taxes
--	-------------------------

Sur la proposition du conseiller M. Eric Provencher et appuyée par le conseiller M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Yves Letellier d'accepter l'offre de service à Arseno Balayage au prix soumis 2 950.00\$ avant taxes.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

093-04-2022

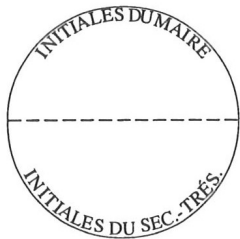
8.1 REDDITION DE COMPTES – SUBVENTION COMPOSTEURS DOMESTIQUES – DERNIER RAPPORT ANNUEL DE FIN DE TRAVAUX

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention le 15 août 2018 pour l'achat de composteurs domestiques ainsi que pour l'information et la sensibilisation des citoyens et citoyennes concernant l'usage des composteurs;

ATTENDU QUE les composteurs achetés ont été distribués à toute la population de Saint-Félix-de-Kingsey et que la municipalité a répondu à tous les critères d'admissibilité de la subvention;

ATTENDU QUE la fin des travaux de ce projet a pris fin le 31 décembre 2021;

En conséquence,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par Mario Lemire
Appuyée par Jean Francois De Plaen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De faire parvenir la reddition de comptes finale de la subvention des composteurs domestiques, octroyée à la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey le 15 août 2018, à Recyc-Québec afin de clore le dossier maintenant que les composteurs ont tous été distribués et que tous les critères d'admissibilité de la subvention ont été respectés.

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

094-04-2022

Rapport de Mars : 17 Permis pour valeur d'environ 475 000 \$ d'investissements.

095-04-2022

9.2 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT 601 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS N^o 537-2 ET N^o 566 RELATIFS À LA MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE COMITÉS ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 601-1

À la suite d'une communication de Mme Hélène Ménard, Département d'urbanisme, le conseiller M. Jean-François De Plaen donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro **601** relatif à la modification de la rémunération des membres de comités non-élus.

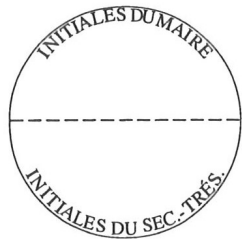
Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal

096-04-2022

9.3 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 537 de FIXER LE QUORUM POUR TOUTE ASSEMBLÉE DES MEMBRES RÉSIDENTS ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 537-4

À la suite d'une communication de Mme Hélène Ménard, Département d'urbanisme, le conseiller M. Mario Lemire donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro **537** relatif à fixer le quorum pour toute assemblée des membres résidents (à moins que le conseil n'exige un nombre plus élevé de membres) correspond à 50 pour cent plus un.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

097-04-2022

9.4 **AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT 603-2 RELATIF D'INTERDIRE À QUICONQUE DE PROCÉDER À L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE FUMIER OU DE LISIERS ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 603-3** À la suite d'une communication de Mme Hélène Ménard ,Département d'urbanisme, le conseiller M. Douglas Beard donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement remplaçant le Règlement numéro **603-2** relatif d'interdire à quiconque de procéder à l'épandage de déjections animales, de fumier ou de lisiers aux 4 dates suivantes :

- 23 et 24 juin,
- le 30 juin et 1^{er} juillet

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

098-04-2022

11.1 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ÉLECTION PARTIELLE AU POSTE DE MAIRE

Communication est donnée de la présidente d'élection

Considérant qu'il y plus d'un candidat au poste de maire

Considérant qu'il y aura une élection partielle le 1er mai prochain

Considérant que la présidente d'élection Mme Marie-André Auger doit engager du personnel électoral et effectuer des envois postaux.

Sur proposition du conseiller Mario Lemire et appuyée par Eric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les dépenses de la présidente pour cette élection.

099-04-2022

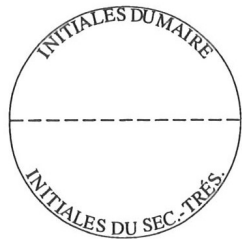
11.2 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le 9 mai 2022, dès 19 h 30, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

100-04-2022

11.3 Communication est donnée d'un rapport du comité des ressources humaines, relatif à l'embauche d'une coordonnatrice pour le service d'animation estival.

Le conseiller M. Éric Provencher mentionne qu'il se retire des discussions considérant son lien de parenté avec la personne en cause. 20h08



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Le directeur général et le Maire mentionnent également à l'assistance la confirmation que M. Provencher n'a participé aucunement au processus de recrutement.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire, appuyé par le conseiller Jean François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'**approuver** le rapport du comité des ressources humaines, et de procéder à l'embauche de Mme Annie Provencher en raison de 25 h semaine environ.
Retour du conseiller M. Éric Provencher 20h09

101-04-2022

12. RAPPORT DES ÉLUS

-M. Douglas Beard : travaux de nivelage s'en vient

-M. Jean-François De Plaen : Annonce l'acceptation de la subvention de 25 000 \$ de la FADOQ (programme Nouveau Horizon) pour la station d'exercices.

-M. Simon Lauzière. Un des 2 pompiers blessés va revenir bientôt.

102-04-2022

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle MM Daniel Rancourt, Gaston Francoeur et Denis Lepage formulent diverses questions et reçoivent réponse de la part du maire, M. Simon Lauzière.

103-04-2022

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par, conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h20

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Simon Lauzière
Maire suppléant

Alexandre Côté
Directeur général et greffier-trésorier